

Appel à projets 2015

Projets libres de Recherche « Biologie et Sciences du Cancer »



Action 13.1

Attention sélection des projets en deux étapes :

- 1. Lettre d'intention : 12 novembre 2014*
- 2. Dossier présélectionné : 4 mars 2015*

Soumission en ligne: <http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/plbio2015>

Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'appel à projets.....	3
2	Champ de l'appel à projets.....	3
3	Modalités de participation	4
3.1	Durée des projets.....	4
3.2	Coordination du projet.....	4
3.3	Equipes éligibles	5
3.4	Organisme bénéficiaire de la subvention.....	5
3.5	Critères d'éligibilité des lettres d'intention et projets	5
4	Procédure de sélection et d'évaluation des projets.....	6
4.1	Procédure de présélection et de sélection.....	6
4.2	Processus d'évaluation	6
4.3	Critères d'évaluation	7
4.3.1	Lettre d'intention	7
4.3.2	Projet finalisé.....	7
5	Dispositions générales	8
5.1	Financement de l'INCa	8
5.2	Publication et communication.....	9
5.3	Potentiel de valorisation des projets	9
6	Calendrier de l'appel à projets	10
7	Modalités de soumission	10
7.1	Lettre d'intention	11
7.2	Dossier de candidature présélectionné	11
8	Publication des résultats	11
9	Contacts	11

Plan Cancer 2014-2019

Action 13.1 : Garantir l'indépendance et la créativité de la recherche en assurant un taux de financement pour la recherche fondamentale sur le cancer supérieur à 50 % des crédits de l'ensemble des appels à projets de l'INCa et de l'Aviesan cancer.

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le soutien à la recherche fondamentale en oncologie, à l'initiative des investigateurs, est une priorité de l'Institut National du Cancer afin de favoriser la production de nouvelles connaissances et de promouvoir un positionnement compétitif des équipes de recherche françaises.

L'appel à projets libres « Biologie et Sciences du Cancer » a pour objectifs de :

- permettre la réalisation de projets originaux, dans leurs objets et leurs approches, ambitieux et réalisables dans leurs objectifs ;
- renforcer la recherche scientifique multidisciplinaire en associant aux équipes biomédicales des équipes partenaires issues d'autres disciplines scientifiques ;
- stimuler la recherche sur des sujets émergents et innovants afin d'ouvrir de nouvelles perspectives dans notre compréhension des cancers.

2. Champ de l'appel à projets

Cet appel à projets libres « Biologie et Sciences du Cancer » est ouvert à l'ensemble des domaines de la recherche cognitive et des disciplines scientifiques participant à la lutte contre le cancer ; ceci dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances expliquant des phénomènes et des faits observables, de développer de nouveaux outils et d'ouvrir de nouvelles perspectives thérapeutiques.

Les orientations stratégiques de l'Institut National du Cancer et de l'ITMO Cancer relatives à l'élaboration d'une nouvelle définition des pathologies tumorales peuvent être prises en compte dans cet appel à projets, dont :

- Les études de validation fonctionnelle de voies de signalisation identifiées dans des programmes de séquençage ;
- les études et les disciplines concernant la genèse, le contrôle et l'échappement des tumeurs pour renforcer la prévention primaire et tertiaire (microenvironnement tumoral, altérations métaboliques, immunologie, inflammation et infection) ;
- les études sur la caractérisation moléculaire des risques comportementaux et environnementaux sur la survenue et la progression des tumeurs (épidémiologie moléculaire, toxicologie, développement de modèles expérimentaux d'analyse, etc.)

La logique de pluridisciplinarité encourage fortement les projets ayant des contributions disciplinaires telles que la physique, la chimie, l'informatique et les mathématiques.

Attention :

- Ne sont pas considérés dans le champ de cet appel à projets :
 - les projets portant sur la compréhension des effets du tabac et/ou de ses composants sur les mécanismes de la tumorigenèse, ou l'identification de nouvelles cibles thérapeutiques, le développement de nouveaux traitements et d'outils de diagnostic, de pronostic et/ou de dépistage des cancers liés au tabac. Un appel à projets dédié à la thématique du tabac et des cancers liés au tabac sera publié en 2015 ;
 - les projets de recherche translationnelle (appel à projets « recherche translationnelle en cancérologie) ;
 - les essais cliniques (appel à projets PHRC);
 - les projets en sciences humaines et sociales et en épidémiologie (appel à projets SHSESP).

- Une même lettre d'intention (LI) ne peut être soumise à plusieurs appels à projets de l'INCa.

3. Modalités de participation

3.1 Durée des projets

La durée des projets est de 36 ou 48 mois.

3.2 Coordination du projet

Le coordonnateur du projet devra être rattaché à un organisme public ou à un CRLCC et être en France. Il pourra relever du statut légal et réglementaire de la fonction publique ou relever d'un statut contractuel. Les jeunes chercheurs en CDD sont éligibles dès lors que l'organisme de rattachement l'autorise.

En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur sera responsable de l'ensemble de la mise en œuvre du projet et de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports scientifiques et financiers), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

En raison de l'investissement personnel nécessaire pour faire aboutir un projet, le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet et ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'INCa.

Le temps d'implication du personnel affecté au projet (en équivalent temps plein) sera clairement indiqué dans le dossier de candidature.

3.3 Equipes éligibles

Les projets devront associer au moins deux équipes appartenant à des unités de recherche et/ou à des organismes différents.

Origine des équipes :

Les équipes appartiennent aux organismes suivants :

- organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
- organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),
- établissements de santé (CHU, CRLCC, CH, privés à but lucratif ou non).

La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

3.4 Organisme bénéficiaire de la subvention

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents et chaque équipe bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme bénéficiaire de la subvention INCa doit être doté d'un comptable public.
- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'INCa de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux équipes participantes dans les meilleurs délais.

Attention, uniquement pour les projets dont le coordonnateur relève d'un organisme situé en IDF : le Cancéropôle IDF sera le bénéficiaire de la subvention INCa, sauf si le projet n'implique que des équipes appartenant à un seul organisme.

3.5 Critères d'éligibilité des lettres d'intention et projets

Pour être éligibles, les projets et les coordonnateurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. le projet doit répondre aux objectifs et champ du présent appel à projets ;
2. le projet doit avoir une durée de 36 ou 48 mois ;
3. une même lettre d'intention ne peut être soumise à plusieurs appels à projets de l'INCa ;
4. Le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation (CE) de cet appel à projets ;
5. Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Il ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'INCa ;
6. La réalisation du projet doit associer au minimum 2 équipes appartenant à des unités de recherche et/ou d'organismes différents ;

7. La LI et le dossier de candidature (si présélectionné) doivent être clairement structurés et rédigés et respecter les modalités de soumission figurant au chapitre 7. Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une lecture confortable des documents. L'évaluation étant internationale, la lettre d'intention et le dossier de candidature seront rédigés en anglais, la version française est facultative ;
8. Les formulaires (lettres d'intention et dossiers de candidature) devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.
9. La lettre d'intention et le dossier de candidature (si présélectionné) doivent respecter les délais et modalités de soumission figurant au chapitre 7.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

4. Procédure de sélection et d'évaluation des projets

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur un comité d'évaluation scientifique international dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique et médicale dans le domaine de la recherche, sont rapporteurs des lettres d'intention et des projets finalisés.

4.1 Procédure de présélection et de sélection

- Présélection des projets à partir **d'une lettre d'intention** (cf. calendrier ch. 6 et modalités de soumission ch. 7) par les membres du CE.
Tous les coordonnateurs sont informés par l'INCa, de la présélection ou non de leur projet. Une copie des résultats est adressée aux Cancéropôles.
- Evaluation des **dossiers finalisés**. Seuls les coordonnateurs présélectionnés lors de la 1^{ère} étape sont invités à soumettre leur dossier final (cf. calendrier ch. 6 et modalités de soumission ch. 7).

4.2 Processus d'évaluation

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité ;
- Evaluation des lettres d'intention : les membres du CE évaluent les LI, deux rapporteurs sont désignés par LI ;
- Classement et présélection des LI : les membres du CE discutent collégalement de la qualité des projets et établissent un classement des LI;
- Information des coordonnateurs : les porteurs dont les LI sont présélectionnées sont informés et soumettent une version complète de leur projet finalisé ;

- Evaluation des projets finalisés :
 - Expertise externe : des experts extérieurs, internationaux et français, sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets finalisés, deux experts sont désignés pour chaque projet ;
 - Evaluation par le CE :
 - les membres du CE évaluent les projets (deux rapporteurs par projet), en tenant compte des expertises externes ;
 - le CE discute collégalement de la qualité des projets ;
 - le CE propose une liste des projets à financer par l'INCa ;
- Résultats : décision de l'INCa et publication des résultats.

Les rapporteurs et experts extérieurs s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'INCa, ils s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêt. L'INCa dispose d'une procédure d'analyse et de publication des liens d'intérêts disponible sur le site web : <http://www.e-cancer.fr/deontologie-et-declarations-publiques-dinterets>. La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

4.3 Critères d'évaluation

L'INCa souhaite que le CE apprécie la qualité scientifique, la synergie du partenariat, la faisabilité technique et financière, et l'impact potentiel des résultats.

4.3.1 Lettre d'intention

Lors de la 1^{ère} phase du processus de sélection, les lettres d'intention sont évaluées sur les critères suivants :

- La pertinence du projet au regard du champ et des objectifs de l'appel à projets
- La qualité scientifique du projet (pertinence, originalité et positionnement au niveau national et international) ;
- L'impact scientifique et médical du projet ;
- La qualité de la méthodologie et des technologies envisagées ;
- La qualité et l'expérience des équipes participantes ;
- la faisabilité du projet, le calendrier de réalisation et l'adéquation au financement demandé.

4.3.2 Projet finalisé

Les critères d'évaluation appréciés par les évaluateurs (experts externes et rapporteurs) sur les projets finalisés sont les suivants :

Qualité scientifique du projet :

- excellence au regard de l'état de la science ;
- positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- pertinence et originalité du projet ;
- clarté des objectifs.

Coordonnateur et équipes participantes :

- qualités et expérience du coordonnateur au regard des objectifs du projet. La prise de responsabilité de jeunes coordonnateurs est encouragée au regard de leur parcours et de leur projet;
- niveau d'excellence des équipes participant au projet et de leurs responsables ;
- qualité du consortium : synergie, complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes associées au projet, valeur ajoutée du partenariat.

Méthodologie et faisabilité :

- qualité méthodologique et pertinence des technologies envisagées ;
- ressources humaines allouées au projet ;
- ressources techniques : centres de ressources biologiques associées à des données cliniques, plateformes technologiques, centres de traitement informatique des données, etc. ;
- qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.) ;
- adéquation et justification du financement demandé ;
- adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

Impact du projet :

- impact scientifique, technique et médical dans la prise en charge des patients ;
- potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle et la société (propriété intellectuelle, potentiel économique et social, etc.).

5. Dispositions générales

5.1 Financement de l'INCa

Le financement sera attribué selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa N°2014-01 et téléchargeable sur <http://www.e-cancer.fr/linstitut-national-du-cancer/subventions/attribution-apres-le-1er-janvier-2014>.

Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire, celui des équipes participantes et le coordonnateur devront s'engager à le respecter dans le cadre de la rubrique « engagements » du dossier de candidature (si sélection de la lettre d'intention).

La subvention INCa pourra financer :

- de l'équipement pour un montant inférieur à 150 KE TTC. Ce seuil de 150K€ s'applique par achat unitaire d'équipement (et non pas sur le montant total des dépenses d'équipement. De plus, le montant total des dépenses d'équipement ne pourra être supérieur à 30 % du montant de la subvention allouée par l'INCa.
- du fonctionnement et divers consommables;

- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles du projet à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de post-doctorants peut être demandé; celui de doctorants n'est en revanche pas éligible ;
- des frais de gestion, maximum 4 %.

5.2 Publication et communication

Pour chacun des projets subventionnés, le résumé sera publié ultérieurement, chaque coordonnateur sera contacté pour en confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner la référence de l'INCa, cette référence comportera un code qui sera communiqué dès lors que le projet sera retenu pour financement.

5.3 Potentiel de valorisation des projets

L'INCa procédera à la détection des projets dont l'impact en termes d'innovation et de développement économique peut être anticipé. En partenariat avec les coordonnateurs et leurs structures de valorisation, une démarche de suivi et d'accompagnement sera mise en place.

Cette identification n'influence en aucun cas la procédure de sélection dans le cadre de l'appel à projets.

6. Calendrier de l'appel à projets

Date de lancement de l'appel à projets :	Octobre 2014	
Phase 1 : lettre d'intention	Soumission en ligne de la lettre d'intention	12 novembre 2014
	1 ^{ère} réunion du comité d'évaluation : sélection des lettres d'intention	janvier 2015
	Envoi des résultats aux coordonnateurs et Cancéropôles, par email	Janvier 2015
Phase 2 : dossier de candidature présélectionné	Soumission en ligne du dossier finalisé et envoi papier (2 originaux) par : - courrier postal à INCa - AAP Plbio 52 avenue André Morizet 92513 Boulogne- Billancourt (le cachet de la poste faisant foi) ; - ou livraison sur place aux heures de bureau à l'adresse de l'INCa	4 mars 2015
	Date prévisionnelle de la 2 ^{ème} réunion du comité d'évaluation	juin 2015
	Date prévisionnelle de publication des résultats	juillet 2015

7. Modalités de soumission

La soumission des documents pour chacune des 2 étapes de l'AAP sera réalisée **en ligne** en utilisant l'adresse unique pour l'appel à projets :

<http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/plbio2015>

Cette **procédure de soumission**, à partir du site de l'INCa, comprend :

- l'identification du coordonnateur (nom, prénom et email),
- l'identification du projet (Cancéropôle de référence, titre, durée, montant, mots clefs et le résumé si dépôt de projet),
- le téléchargement du ou des documents demandés uniquement sous format Word97-2003 et/ou Excel97-2003.

7.1 Lettre d'intention

La lettre d'intention doit être rédigée à partir du formulaire type, elle est transmise en format Word97-2003 et uniquement par téléchargement en ligne dans le respect des délais mentionnés dans le calendrier (ch. 6).

7.2 Dossier de candidature présélectionné

Le dossier de candidature (Cf. modèle et annexe financière) doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier finalisé est soumis sous forme électronique (soumission en ligne) et sous forme papier, les deux formes sont identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

➤ **Format électronique :**

Le dossier complet comprend deux fichiers : un fichier Word97-2003 n'excédant pas 4 MO et un fichier Excel97-2003, ce dernier constituant une annexe financière. Il est transmis par téléchargement en ligne, en utilisant les codes d'accès reçus pour la soumission de la lettre d'intention.

➤ **Format papier :**

Un exemplaire original du dossier dûment signé par les personnes responsables, et envoyés, dans le respect des délais mentionnés (ch. 6).

L'INCa se charge de transmettre une version électronique des documents aux Cancéropôles.

8. Publication des résultats

Les résultats sont communiqués par écrit aux coordonnateurs du projet, aux représentants légaux des organismes bénéficiaires de la subvention et aux Cancéropôles.

La liste des projets financés est également publiée sur le site internet de l'Institut National du Cancer.

9. Contacts

- Pour toute information de nature scientifique, vous pouvez contacter :

Karima BOUROUGAA, chargée de mission scientifique

Pôle Recherche et Innovation - Département Biologie, Transfert et Innovations

E-mail : kbourougaa@institutcancer.fr

Tel : 01 41 10 14 71

- Pour toute autre information, merci de contacter :

plbio2015@institutcancer.fr